

Séance du 2 juin 2015 à 19 heures  
Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes

Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat –Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 7 possédant une procuration  
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

▪ TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL

BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS

CRAYSSAC  
DOUELLE

ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT

LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TRESPOUX-RASSIELS  
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),

M. TILLOU José (tit),

M. DUJOL Jean-Paul (tit)

M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),

M. MOLINIE Romuald (tit),

M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),

Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)

M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE

Geneviève (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

Mme SALANIE Jacqueline (sup),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD

Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),

M. FERNANDEZ Pierre (ti),

M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),

M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20150602-12\_02\_06\_15-DE  
Regu le 05/06/2015

Service : Voirie

**Objet : Programme voirie 2015 – Mechmont / Ussel, ouvrage d'art de Lafaurie – Participation financière de la Communauté de Communes de Quercy Bouriane**

**A été adopté à l'UNANIMITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 2 juin 2015**  
**Rapporteur : Jean-Paul DUJOL**

Rédacteur : Denis MONTPEZAT  
Service : Voirie

**Objet : Programme voirie 2015 – Mechmont / Ussel, ouvrage d’art de Lafaurie -  
Participation financière de la Communauté de communes de Quercy Bouriane**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d’agglomération du Grand Cahors a inscrit dans son programme d’investissement de voirie 2015 la réparation de l’ouvrage d’art de Lafaurie sur les communes de Mechmont et d’Ussel.

Pour assurer la sécurité de la circulation publique la Communauté d’agglomération du Grand Cahors doit faire procéder aux travaux de réparations de la totalité de l’ouvrage dans sa partie sur le territoire de la commune de Mechmont mais aussi pour la partie sur le territoire de la commune d’Ussel. La limite intercommunale est située sur l’axe de la chaussée de l’ouvrage d’art.

La commune d’Ussel est membre de la Communauté de communes de Quercy Bouriane à laquelle elle a transmis la compétence « voirie ».

La Communauté de Quercy Bouriane participera donc au financement prévisionnel de la part (50 %) des travaux qui lui incombe selon la répartition suivante :

Montant total TTC des travaux	150 000 €
Part du Grand Cahors TTC	75 000 €
Part de Quercy Bouriane TTC	75 000 €

Les travaux seront réalisés en une seule tranche qui sera étudiée pour être compatible avec l’enveloppe allouée par chacun des deux groupements de collectivités.

Le montant de la participation de la Communauté de communes de Quercy Bouriane correspond au coût des travaux réalisés sur le territoire de la commune d’Ussel.

J’ai donc l’honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D’approuver le plan de financement ci-dessus ;
- b- D’autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la Communauté de communes de Quercy Bouriane aux travaux de réparations de l’ouvrage d’art de Lafaurie, ci annexée ;

- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que les crédits seront inscrits aux budgets 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE